

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

F2

Séance publique du mercredi 16 novembre 2022

Convoqué le jeudi 10 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE (départ à 21h35), Isabelle MASSARD, Ouchen BELKACEM, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Ibrahima DIALLO

Etaient représentés :

Phillipe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUE), Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOËL), Véronique DESMETTRE (représentée par Mohamed GRICHI), Mohammed DDANI (représenté par Isabelle MASSARD), Fabienne MOREAU (représentée par Eloi SIMON), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), M'Hamed BINAKDANE (représenté par Yasmina ATTAF), Aurélie REMACLE (représentée par Carole LAFON), Sinan KARAKUS (représenté par Ibrahima DIALLO), Elsa FAUCILLON (représentée par Anne Laure PEREZ)

Absents excusés :

Richard MERRA, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Réélection de la commission d'appel d'offres : désignation des cinq délégués titulaires et de cinq délégués suppléants du Conseil Municipal

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-22,

Vu la délibération du 27 mai 2020 portant installation de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la commission actuelle se trouve dans l'impossibilité effective de siéger,

Considérant que le renouvellement de la commission s'impose,

Considérant que la Commission d'Appel d'offres est composée du Maire ou son représentant, président et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du conseil municipal selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que se sont portés candidats :

Titulaires

- Mme Isabelle MASSARD
- M. Roger DUGUE
- M. Jacques BRIFFAULT
- Mme Zineb ZOUAOUI
- Mme Laetitia GHIRARDI

Suppléants

- Mme Anne Laure PEREZ
- Mme Délia TOUMI
- Mme Maria Blanca FERNANDEZ
- M. Christian DESCHENES
- M. Ahcen MEHARGA

Vu l'avis de la Commission intéressée,

Considérant qu'une seule liste ayant été proposée, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

DELIBERE

Article 1 : Par 40 voix, les cinq délégués titulaires et les cinq délégués suppléants candidats désignés comme délégués du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres sont :

Titulaires

- Mme Isabelle MASSARD
- M. Roger DUGUE
- M. Jacques BRIFFAULT
- Mme Zineb ZOUAOUI
- Mme Laetitia GHIRARDI

Suppléants

- Mme Anne Laure PEREZ
- Mme Délia TOUMI
- Mme Maria Blanca FERNANDEZ
- M. Christian DESCHENES
- M. Ahcen MEHARGA

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 23/11/22

Affiché le 23/11/22

Exécutoire le 23/11/22

Le Maire
Patrice LECLERC

